

Plan Local d'Urbanisme



ELABORATION DU PLU

Délibération de mise en révision du POS en date du 12 Février 2008
Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 13 Mars 2014
Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 12 Novembre 2015
Vu pour annexé à la Délibération du Conseil Municipal en date du 12 Novembre 2015

REVISIONS ET MODIFICATIONS

7

Mémoire
des annexes
sanitaires

Département du Rhône



Commune de
BAGNOLS



34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr



SOMMAIRE

I- ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- I-2- Le réseau
- I-1- La ressource
- I-3- Situation future

II- ASSAINISSEMENT

- II-1- Le réseau d'assainissement collectif et le traitement des eaux usées
- II-2- L'assainissement non collectif
- II-3- Le réseau d'assainissement des eaux pluviales

III- COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

IV- DEFENSE INCENDIE



I- ALIMENTATION EN EAU POTABLE

I-1- Le réseau

La commune a transféré ses compétences au Syndicat Intercommunal des Eaux du Canton du Bois-d'Oingt, créé en 1942 et modifié en 2005, pour le traitement, l'adduction et la distribution d'eau potable. Le regroupement adhère au Syndicat Mixte d'eau potable de la Saône Turdine. Ce syndicat gère la production et le transfert de la ressource, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Canton du Bois-d'Oingt gère la distribution. Le syndicat a confié la gestion de la distribution de l'eau à la société Lyonnaise des Eaux. Le Syndicat compte 3454 clients domestiques (2012). La population concernée par le service est de 7 392 habitants.

Sur Bagnols, on comptabilise en 735 habitants et 324 abonnés en eau (hors branchements d'arrosage, exploitations agricoles,...) (2009).

I-2- La ressource

Les champs captants

Le Syndicat Mixte Saône-Turdine produit de l'eau à partir des champs captants d'Ambérieux et de Quincieux situés sur la nappe alluviale de la Saône et du puits du Divin situé sur la commune d'Anse. Ces captages font l'objet de mesures de protection. L'arrêté de déclaration d'utilité publique du 24 septembre 1975 a fait l'objet d'un arrêté de révision en date du 18 octobre 2011.

Le champ captant de Quincieux

Cette zone est équipée de 7 puits qui ont un débit de 220 m³/h chacun. Ces puits sont parallèles à la Saône avec une profondeur de 17 mètres.

Le champ captant d'Ambérieux

Cette zone comprend 12 puits, tous situés sur la commune d'Ambérieux d'Azergues qui se trouve à la confluence de l'Azergues et de la Saône. Ces puits sont perpendiculaires à la Saône avec des débits différents les uns des autres de 45 m³/h à 220 m³/h et une profondeur variant de 15 à 17 mètres.

La station de production du Jonchay

Les eaux pompées dans la nappe sont naturellement chargées en fer et manganèse. Il convient donc d'éliminer ces éléments qui, s'ils ne représentent pas un danger pour la santé des consommateurs (dans les concentrations dans lesquelles on les trouve ici), présentent un certain nombre de désagréments.

Ces désagréments sont surtout du domaine du confort de l'utilisateur :



COMMUNE DE BAGNOLS –ÉLABORATION DU PLU



- eaux colorées et troubles ;
- dépôts ;
- taches sur le linge, etc.

Ils présentent aussi des inconvénients d'exploitation puisque la présence du fer et du manganèse provoque des dépôts dans les canalisations, ainsi qu'une corrosion plus rapide du matériel.

L'eau pompée subit donc un traitement complexe d'élimination du fer et du manganèse ainsi qu'une désinfection à la station du Jonchay.

L'eau distribuée au cours de l'année 2012 présente une bonne qualité bactériologique.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaire pour toutes les autres substances mesurées.

Des interconnexions pour des échanges avec des syndicats voisins

Ces interconnexions permettent d'assurer la continuité de service en cas de problème d'approvisionnement ou de qualité d'eau potable d'un des syndicats.

Interconnexion Sud Ouest Lyonnais / Saône-Turdine :

La Station du Poirier sur la commune de Lentilly est constituée de 2 pompes de 160 m³/h. La station est prévue pour un échange de 7 000 m³/j.

Interconnexion Rhone Loire Nord / Saône-Turdine :

La Station de Margand sur la commune de Valsonne est constituée de 2 pompes de 250 m³/h. La station est prévue pour un échange de 7 000 m³/j.

Interconnexion Monts du Lyonnais / Saône Turdine :

La Station des Grenouilles sur la commune de Savigny est constituée de 3 pompes de 250 m³/h. La station est prévue pour un échange de 7 000 m³/j.

Interconnexion District de Villefranche / Saône-Turdine.

Il s'agit uniquement d'eau brute non traitée.

Le syndicat a réalisé récemment des travaux de renouvellement de canalisations et de branchements sur la commune, sur le secteur de Saint-Aigues.

I-3- Situation future

L'ensemble des habitations de la commune est desservi par les réseaux d'eau potable, de même que les bâtiments repérés ayant vocation à changer de destination pour devenir de l'habitat.



II- ASSAINISSEMENT

II-1- Le réseau d'assainissement collectif et le traitement des eaux usées

L'assainissement dans la commune est à la fois collectif et individuel. Le territoire communal compte de nombreuses secteurs en zone d'assainissement collectif, et notamment le Bourg et secteurs proches, Aux Carrières, Saint-Aigues, le Plan, Les Bruyères, urbanisation au Sud et à l'Ouest en limite avec les communes de Chessy et du Bois-d'Oingt.

Carte de zonage assainissement provisoire

La compétence a été déléguée au Syndicat d'Assainissement du Val d'Azergues (SAVA), fondé en 1998 et regroupant 12 communes.

La société SDEI a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



Le territoire est très bien desservi en réseaux d'assainissements collectifs. Le réseau est en majorité en séparatif. Seul le secteur du bourg présente un réseau unitaire.

Les secteurs des Vavres, de la Croix Métra et de Boitrolles sont reliés au réseau présent en limite avec la commune de Bois-d'Oingt et connecté à la nouvelle station du Breuil. Le bourg, les secteurs de Montchattet, du Plan, des Tuillères et de la zone d'activités des Bruyères sont connectés vers la station de la commune.

Le secteur d'urbanisation au Sud de la commune, en continuité avec l'urbanisation de Chessy, est lui desservi par une conduite connectée au réseau de Chessy.

La station présente sur le territoire communal est implantée à proximité de la Goutte Molinant, le long de la VC n°203, à l'ouest du hameau des Tuillères. Sa capacité est de 450 EH.

D'après l'état des lieux réalisé en 2009 sur les systèmes d'assainissements non collectifs, 352 personnes, soit 47,9% de la population, sont desservies par le réseau collectif.

II-2- L'assainissement non collectif

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val d'Azergues est doté d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), opérationnel à ce jour.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SDEI/Lyonnaise des Eaux pour une durée de 9 ans, le contrat prenant fin le 31 Décembre 2017.

La topographie des parcelles est caractérisée par un relief assez peu marqué, avec en majorité des pentes inférieures à 5% ce qui ne pose, dans la majorité des cas, pas de problèmes particuliers pour la mise en place d'un système d'assainissement non collectif.



D'après l'étude d'état des lieux de 2009, 383 personnes, soit 52,1% de la population, sont desservies par le SPANC.

Les installations d'assainissement autonome reçoivent principalement des eaux usées domestiques issues à hauteur de 84,3% de résidences principales et de 14,9% de résidences secondaires, occupées moins de 6 mois dans l'année et qui présentent un impact moindre pour le milieu naturel. Un seul local professionnel est rencontré.

Le parc d'installation est relativement ancien sur la commune.

Sur le périmètre de visite, près de 30% des installations ne possèdent pas de système de traitement des eaux usées et engendrent un risque de pollution du milieu naturel. La majorité des évacuations d'eaux usées traitées se fait par infiltration naturelle dans le sol en place par le biais de tranchées d'épandage ou d'épandage en épis.

De plus, l'état des lieux de 2009 a abouti à la définition de priorités de réhabilitation des installations. Il en ressort que 47% des installations font l'objet d'un avis défavorable et sont à réhabiliter en urgence ou avant le prochain contrôle.

A l'échelle du Syndicat, 45% des installations contrôlées depuis la mise en place du service sont conformes. (Source : rapport annuel de l'exercice 2012)

Suite aux diagnostics effectués par la SDEI, certaines installations d'assainissement non collectif ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur. Pour assurer le traitement des eaux usées, les propriétaires de ces installations devront réaliser des travaux de mise en conformité, dans un délai maximum de 4 ans.

Afin de permettre aux propriétaires concernés de solliciter des aides financières (Département du Rhône et Agence de l'Eau) et de les informer sur la constitution des dossiers, le Syndicat a mis en œuvre un programme de réhabilitation.

II-3- Le réseau d'assainissement des eaux pluviales

La commune n'est que peu couverte par un réseau d'assainissement des eaux pluviales. Seuls la place publique du Bourg de Bagnols ainsi que le hameau du Plan possèdent un tel réseau.

III- COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Cette compétence a été transférée au Syndicat Mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais Dombes (SYTRAIVAL). Celui-ci a été fondé en 1978 et regroupe plus de 200 communes et 300 000 habitants répartis sur les départements du Rhône et de l'Ain. Il traite de l'élimination et du traitement des déchets.

En 2007, le SYTRAIVAL a collecté 1 483 tonnes de déchets ménagers (sans prendre en compte ceux recyclables déposés dans les bennes prévues à cet effet). La société LBDI effectue le ramassage.



COMMUNE DE BAGNOLS –ÉLABORATION DU PLU



Le Syndicat met à disposition 18 déchèteries, dont deux sont situées à proximité de Bagnols, à Saint-Laurent-d'Oingt et Theizé.

Le Syndicat Mixte a mis en place la valorisation des déchets recyclables.

La collecte se fait en apport volontaire. **La commune en compte trois dans son territoire : Bourg, cimetière, ZA des Bruyères.** Les statistiques 2007-2008 notaient une augmentation des tonnages. C'est également le cas pour la communauté de communes des Pays du Bois d'Oingt :

Type de déchets (en tonnes, pour la communauté de communes des Pays du Bois d'Oingt)	2007	2008	2012
Emballages légers	144,3	151,7	176
Journaux et magazines	413,1	450,0	403
Verres	587,1	613,6	614

Source : SYTRAIIVAL

IV- DEFENSE INCENDIE

La commune de Bagnols compte 27 hydrants publics de type poteaux incendies et aucun hydrant privé. Sur ces 27 poteaux incendies, 13 ont été définis comme conformes et 14 comme non conformes, en 2014. Par ailleurs des travaux d'entretiens ont été réalisés à l'occasion de l'étude des hydrants (graissage de la tige de manœuvre).

L'ensemble des bâtiments agricoles ayant vocation à changer de destination pour devenir de l'habitat sont présents dans un périmètre inférieur à 400m d'une borne incendie, ce qui est conseillé en milieu rural peu dense. Les secteurs classés en Ah sont également desservis.